



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FAC – 30 août 2024

Projet éolien des Quatre Bornes

Réponse à l'article paru dans l'édition no 30 de la Feuille d'Avis du District de Courtelary signé par M. Claude Schönenberg, Président de l'Association Sauvez l'Echelette

La Municipalité de Sonvilier, directement attaquées par le biais de son Maire Rosemarie Jeanneret, de non-respect de la démocratie, tient à apporter les précisions suivantes.

Chaque dossier est traité par la Commune avec intégrité dans le respect du cadre légal et des procédures en vigueur. Afin de répondre précisément aux demandes spécifiques des citoyens quant aux procédures particulières à engager, des informations juridiques complémentaires peuvent être demandées aux Offices cantonaux quand cela est nécessaire, mais uniquement par le biais des communes et non des privés.

Les allégations mentionnées dans l'article de l'Association Sauvez l'Echelette sont sorties du contexte général de la procédure et interprétées de manière fallacieuse contre les Autorités de Sonvilier.

Le Conseil communal se prononce dans les différents projets dans l'intérêt des citoyens et prend ses décisions de manière collégiale, quelque soit le dossier traité.

Les Autorités réfutent les accusations de non-respect de la démocratie et d'avoir engagé des démarches pour qu'une nouvelle votation ait lieu. Elles se réservent si nécessaire de faire valoir leurs droits par tous les moyens utiles.

Il est nécessaire que le débat sur le projet des Quatre Bornes se déroule dans le respect des convictions et arguments des uns et des autres, sur la base d'informations correctes, en recentrant le débat sur les tenants et aboutissants du projet.

Sonvilier, 30 août 2024

Le Conseil communal de Sonvilier

